

Formule d'inscription

cette inscription vous engage contractuellement

Date de début du cours : _____

Identité Madame Monsieur

Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	NPA/Lieu : _____
Tél. privé : _____	Tél. mobile : _____
E-Mail : _____	N° AVS : _____
Etat civil : _____	Date de naissance : _____

Pour les Suisses :

Lieu d'origine : _____ Canton : _____

Pour les étrangers :

Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____
Permis de séjour : _____

Coordonnées de la personne responsable financièrement (adresse de facturation)

Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	NPA/Lieu : _____
Tél. privé : _____	Tél. mobile : _____
E-Mail : _____	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Mère/Père	Autre : _____

Renseignements concernant les parents (pour les élèves mineurs)

Nom de la mère : _____	Prénom : _____
Tél. : _____	E-mail : _____
Nom du père : _____	Prénom : _____
Tél. : _____	E-mail : _____

Documents à remettre :

- Curriculum vitae et copies de certificats et/ou diplômes
- Permis de séjour pour les étrangers

Suite au verso

Finance d'inscription : CHF 300.00

Frais d'ouverture du dossier

Ecolage 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} semestres :

<input type="checkbox"/> Paiement semestriel	3x	CHF	7 440.00
<input type="checkbox"/> Paiement trimestriel	6x	CHF	3 890.00
<input type="checkbox"/> Paiement mensuel	18x	CHF	1 360.00

Les supports pédagogiques et les droits d'auteurs

sont facturés forfaitairement, par semestre : CHF 500.00

Taxes d'examens internes :

<input type="checkbox"/> Examen Préliminaire I		CHF	500.00
<input type="checkbox"/> Examen Préliminaire II		CHF	1 200.00

Ecolage CFC 6^{ème} semestre avec cours de culture générale

<input type="checkbox"/> Paiement unique	1x	CHF	6 400.00
<input type="checkbox"/> Paiement en 2 mensualités	2x	CHF	3 360.00
<input type="checkbox"/> Paiement en 4 mensualités	4x	CHF	1 760.00

Lors du 6e semestre, un rabais est consenti aux élèves dispensées officiellement des cours de culture générale.

Règlement de l'école et conditions financières

1. L'inscription prend effet à la signature du présent contrat et à la suite du test d'entrée de français effectué.
2. Tout élève rejoignant la formation en cours devra effectuer un test de compétence tant théorique que pratique afin de valider l'enclassement
3. En cas de désistement avant le début des cours, la finance d'inscription est due. Si le désistement se produit moins de 4 semaines avant le début des cours, l'écolage du premier trimestre est également dû.
4. Le retrait de l'école avant la fin de la scolarité prévue doit être annoncé 3 mois à l'avance pour la fin d'un semestre. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du semestre scolaire.
5. La direction de l'école se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas à la discipline. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
6. La direction se réserve le droit de ne pas promouvoir l'élève en cas d'absences aux cours dépassant le 20%, certificat médical compris. L'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
7. Les factures sont adressées selon le plan de paiement choisi. Tout retard dans le paiement entraînera la perception d'un intérêt moratoire de 6% et l'école se réserve le droit de refuser l'accès aux cours ou aux examens. L'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
8. L'écolage indiqué dans le barème ci-dessus peut être adapté en fonction de l'évolution du marché et/ou des exigences liées à la formation, moyennant un préavis de 3 mois. Les prix tiennent compte des vacances ; aucune réduction ne sera accordée pour vacances de l'école, jours fériés ou périodes d'examens officiels.
9. L'admission à l'école est subordonnée à une saine solvabilité des responsables de l'étudiant. Un extrait de l'office des poursuites peut être demandé en tout temps. Dans le cas d'une situation obérée, un dépôt de garantie est exigé.
10. Tout élève possédant un permis B ou dont les parents (ou responsables financiers) sont domiciliés hors de Suisse, doit régler une année de cours à l'avance.
11. Le matériel scolaire (livres, manuels, photocopiés,...), les droits d'auteur, ainsi que les leçons particulières sont facturés à part.
12. Les examens extérieurs à l'école sont soumis à des droits spéciaux (l'inscription aux examens du Certificat Fédéral de Capacité par exemple).
13. Au cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'école se réserve le droit de majorer les tarifs ou de ne pas ouvrir le cours.
14. L'École se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas au présent règlement. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
15. Afin de couvrir tous les cas d'accidents, y compris les accidents survenant durant les activités scolaires, les élèves doivent être au bénéfice d'une couverture maladie-accidents selon la LAMal et d'une assurance responsabilité civile. L'école a souscrit une assurance-accidents complémentaire dans le cadre des activités scolaires.
16. LE FOR EST À LAUSANNE.

Suite à la prochaine page

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance du règlement et des conditions financières de l'école, les soussignés confirment l'inscription.

Nom de la personne responsable financièrement : _____

Signature de la personne responsable financièrement : _____

Signature de l'élève : _____

Lieu : _____ date : _____

Veillez retourner cette formule d'inscription à : Ecole Panorama, Rue de la Tour 8 bis, 1004 Lausanne
ecoles@roche panorama.ch